



COMMUNICATION DE LA MUNICIPALITE AU CONSEIL COMMUNAL

C 26/2023

Vevey, le 9 octobre 2023

Ouverture d'un compte d'attente de CHF 120'000.- pour les études d'avant-projet pour l'aménagement d'une UAP dans le bâtiment de l'Aviron au Quai Maria-Belgia 16

Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs,

Situé au bord du lac, à l'embouchure de la Veveyse, le complexe du SIGE a été construit à la fin des années soixante. La Ville de Vevey est au bénéfice d'un Droit distinct et permanent (DDP) sur la parcelle du SIGE jusqu'en 2077 (avec un droit reconductible) qui lui a permis de construire un bâtiment mis en service en 1986. Situé à 300m à pied du collège de la Veveyse et à 350m du collège des Galeries du Rivage, il accueille aux étages deux salles de sport et une salle d'escrime, au rez-de-chaussée une UAP (3 à 6P) et des locaux provisoires pour une UAP (7 à 8P) et un réfectoire de 60 places (7 à 8P). Les locaux provisoires seront transformés en surfaces d'accueil parascolaire (UAP 3 à 8P).

Pour répondre à l'accroissement des besoins parascolaires découlant de l'augmentation des capacités d'accueil de l'Établissement primaire dans le périmètre Veveyse/Rivage (collège provisoire modulaire en bois des Galeries), il est aujourd'hui nécessaire d'étendre l'aménagement de l'UAP réalisé en 2022 en prolongement de la partie sud du rez-de-chaussée du bâtiment tout en saisissant l'opportunité de ces travaux pour assainir l'enveloppe des locaux ainsi que les installations techniques correspondantes. Afin de réaliser le réaménagement des surfaces extérieures attenantes, des travaux d'assainissement du complexe de sol devront également être entrepris de même que l'installation d'un ascenseur extérieur garantissant l'accès PMR à la terrasse supérieure depuis le quai Maria-Belgia.

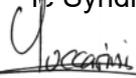
L'objectif de l'ouverture du compte d'attente est de financer le lancement des études d'avant-projet des futurs aménagements intérieurs et extérieurs. Sur cette base, une demande de crédit d'études sera déposée fin 2023.

Cet objet est inscrit au plan des investissements, version 28 novembre 2022 sous la rubrique « Objets à engager – domaine privé communal – patrimoine administratif – n° 79 ».

Ainsi, conformément aux délégations de compétences accordées à la Municipalité, nous avons décidé d'ouvrir un compte d'attente au bilan de la Ville, de CHF 120'000.—, afin de couvrir les premiers frais d'études pour le projet.

Ainsi adopté en séance de Municipalité, le 9 octobre 2023.

Au nom de la Municipalité
le Syndic le Secrétaire



Yvan Luccarini Grégoire Halter

Membres de la Municipalité délégués : M. Pascal Molliat (BAT) et Mme Laurie Willommet (FAM)